



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 22 FEVRIER 2016

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé-e-s :	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2016
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour la rénovation de l'immeuble 2-10 Cordonnières
3. Information sur l'achat d'une parcelle agricole
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse l'absence de Mme Velati Thiriet pour des motifs privés et M. Rodrigues da Guerra pour des raisons de santé.

1. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour la rénovation de l'immeuble 2-10 Cordonnières

Comme annoncé lors de la séance de janvier, **M. le Maire** présente un projet de délibération pour ouvrir un crédit afin de réaliser les rénovations importantes dont l'immeuble 2-10 Cordonnières a absolument besoin.

Ces travaux ont été reportés à maintes reprises car ils sont coûteux, mais il devient urgent de les entreprendre, surtout pour les fenêtres. Afin d'être cohérents, l'isolation périphérique, la toiture et la chaufferie doivent être rénovés simultanément. La commission des bâtiments a été consultée et a donné son feu vert.

M. le Maire détaille la répartition des coûts dans ce crédit et mentionne que l'architecte à qui ce chantier sera confié a déjà exécuté un mandat similaire sur les immeubles de Lullier. Les retours quant à sa gestion de tels travaux sont très positifs et l'Exécutif est confiant sur la tenue du budget et des délais.

L'Exécutif et la régie organiseront en temps voulu une séance d'information aux locataires pour leur exposer les travaux, leur durée et l'impact de ceux-ci sur les loyers.

MM. Loup et Thorens confirment que l'état des fenêtres justifie sans aucun doute ces rénovations. **M. Thorens** s'inquiète de plus de savoir si l'amélioration des ventilations dans les salles de bain est prévue, car elle est inefficace et provoque des problèmes récurrents de moisissures. **M. le Maire** répond que l'étude globale est en cours et qu'il en fera mention.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, **M. le Maire** lit la proposition de délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **1'700'000.- F** pour la rénovation complète de l'enveloppe de l'immeuble 2-10 Cordonnières, sis sur la parcelle communale No 1862.
2. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

3. Information sur l'achat d'une parcelle agricole

M. le Maire dépeint le contexte de la parcelle qui est concernée par cette possibilité d'achat. Il s'agit de 3'850 m² situés dans une large parcelle appartenant à l'Etat (no 2551) que la commune de Presinge loue au prix de Fr. 600.- par an et qui sont utilisés par le Poney Club de Presinge (PCP) comme zone pour ses chevaux.

Suite au refus de l'autorisation du transfert du PCP, l'Exécutif a approché cet été M. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des Finances, responsable des locations des biens de l'Etat, pour lui demander s'il était possible d'acquérir ce terrain.

M. Dal Busco est entré en matière et, après des négociations sur le prix du m², d'abord excessif, est d'accord de vendre cette partie de terre agricole à Fr. 6.-/m², hors frais de notaire et de géomètre.

L'Exécutif estime que cette acquisition est intéressante, car elle permettra au PCP d'y déplacer la carrière pour les chevaux séparée de la route par une haie et elle élargira la surface possédée par la commune autour des bâtiments.

Aux questions des conseillers, il est répondu qu'un loyer sera alors demandé au PCP et que les frais pour l'aménagement de la carrière seront à sa charge.

M. Mugny indique que des négociations sont en cours et des éclaircissements sont requis sur les arrangements financiers entre le PCP et la commune. Il dit qu'une participation financière (loyer) devra être demandée au PCP.

Quant aux travaux de rénovation pour lesquels une autorisation de construire est en force, le PCP a informé l'Exécutif qu'ils débiteront en avril et seront normalement terminés à la fin de l'année.

4. Informations de la Mairie

Fête Nationale

M. le Maire annonce que l'oratrice pour l'édition de 2016 sera Mme Liliane Maury Pasquier.

Promotions citoyennes

M. le Maire communique que le mardi 1^{er} mars 2016 aura lieu la traditionnelle soirée des Promotions citoyennes organisée par la Ville de Genève au Théâtre du Léman. Cette année, quatre jeunes Presingeois sont concernés. Deux invitations sont à la disposition des conseillers municipaux au secrétariat de la mairie.

Internet

Swisscom a avisé ses abonnés qu'ils couperont la ligne les 2 et 3 mars prochains pour effectuer des changements sur les câblages, afin d'améliorer le débit. Une information à la population sera prochainement organisée par Swisscom à la salle communale pour présenter le service Bluewin TV.

Finances

M. le Maire tient à faire remarquer que depuis le début de l'année les demandes de remises des cotisations AVS/AI sont en forte augmentation et, si le même rythme continue, un dépassement de budget est à prévoir.

Crise migratoire

Actuellement, certaines communes Arve et Lac participent financièrement de manière conséquente à l'aide aux migrants (Thônex, Collonge-Bellerive et Vandoeuvres notamment). La commune de Presinge participe à l'aide aux migrants de manière continue en soutenant le Foyer de l'Abbaye.

Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030

Le projet de Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 (PSP) présente les lignes directrices du canton de Genève en la matière pour les quinze prochaines années. Elaboré en 2015 par le comité de pilotage interdépartemental, il constitue la première étape du processus de révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention.

L'ensemble des partenaires ayant un rôle à jouer en matière de promotion de la santé et de prévention à Genève sont invités à se prononcer sur le projet de concept cantonal d'ici au 31 mars 2016 au moyen d'un formulaire en ligne.

M. Romand explique que l'objectif global vise de « mourir en bonne santé à la maison ». C'est une approche nouvelle de la promotion de la santé et, grâce à cette consultation publique, le comité de pilotage pourra avoir une vision globale de l'opinion des divers intervenants.

(lien vers le site : http://ge.ch/dares/promotion-sante-et-prevention/concept_cantonal-1183-3832.html)

Rapport administratif 2015

M. le Maire rappelle aux présidents des commissions qu'il sont chargés de rendre un résumé des actions de 2015 au plus tard le 22 avril 2016.

5. Propositions individuelles et questions

M. Thorens souhaite savoir si l'Exécutif a trouvé un remplaçant pour M. Spycher, cantonnier qui part à la retraite cette année. **M. le Maire** répond que le choix a été fait tout récemment et que le nouveau jardinier entrera en fonction en mai ou en juin.

M. Loup a constaté que la lumière sur le parvis de la salle communale fonctionne régulièrement et voudrait savoir ce qui a été fait. **M. le Maire** confirme qu'il s'agissait d'un problème de programmation de l'horloge qui a été résolu.

M. Thorens rapporte que, lors du fort coup de vent de la semaine précédente, un des panneaux d'affichage pour les votations est tombé. Il s'inquiète pour la sécurité des personnes qui passent à proximité si cela devait se répéter. **M. le Maire** assure que ces panneaux vont être ôtés et qu'un nouveau système près de l'arrêt du bus est installé pour recevoir ces supports uniquement pendant les périodes pré-électorales ou de votations.

Mme Spinedi a vu un article sur la Tribune de Genève peu flatteur pour les communes de Presinge et Jussy et se demande comment ces informations mineures sont parvenues au journal. Il lui est rappelé qu'une journaliste était présente lors de la dernière séance du conseil et qu'elle a choisi seule d'écrire sur ce malentendu passager entre les autorités des deux villages.

M. Loup fait un rapport de la commission Développement villageois.

- Le COPIL fonctionne bien et la nouvelle coopérative Quercus a intégré les séances de travail avec deux représentants.
- Suite à un arrêté fédéral, un PLQ devient obligatoire.
- 3 variantes sont possibles pour le réaliser :
 - a. Concours SIA 142 – sur invitations
 - b. Concours SIA 143 – sélection à deux degrés
 - c. Mandat d'étude parallèle hors SIA – sélection à deux degrés
- Les coûts de ces variantes sont très différents :
 - a. Fr. 313'000.-
 - b. Fr. 656'000.-
 - c. Fr. 400'000.-
- Sur la recommandation du futur président du jury, le COPIL a choisi la dernière possibilité.
- Un calendrier intentionnel a été établi :

- publication des appels à projets :	fin avril/début mai
- rendu des dossiers :	mi-juin
- 1 ^{ère} sélection :	fin juin
- rendu des dossiers du 1 ^{er} degré (10 candidats)	septembre
- dernière sélection (3 candidats)	décembre
- Le coût du PLQ serait à ajouter aux frais du mandat d'étude parallèle hors SIA, soit Fr. 120'000.-
A vérifier si ce coût pourrait être réparti entre les 4 commanditaires (commune + 3 coopératives).

M. Loup s'interroge sur l'utilité d'installer un défibrillateur sur la commune. **M. Romand** pense qu'il est bien de se poser la question, bien que l'appareil soit jugé profitable dès lorsqu'il y a réunion de 150 personnes au moins. Il attire l'attention sur le fait qu'il faut assurer une maintenance de l'appareil, qu'il faut désigner une personne responsable et trouver des volontaires pour le faire fonctionner.

Enfin, **M. Loup** relance la réflexion sur le choix entre un grand voyage du conseil en milieu de législature ou 2-3 courts séjours répartis sur les 5 années. Quelques opinions sont exprimées, mais aucune position n'est définie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire :